

Toutes les correspondances doivent être adressées à :

Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Siège de l'institution
Le Pharo - 58, Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
Tél : 04.95.09.59.00 - Fax : 04.95.09.59.28

Services administratifs
Les Docks - 10 place de la Joliette
Atrium 10.7 - 13002 Marseille
Tél : 04.91.99.99.00 - Fax : 04.91.99.99.01

www.marseille-provence.fr

Réalisation : Direction de la Communication MPM / Crédits photo MPM / Carte : IAGAM - imprimé sur du papier recyclé

CHIFFRES CLÉS :

- > Marseille Provence Métropole a été créée le 7 juillet 2000.
- > 18 communes dont Marseille, ville centre.
- > 2^{ème} Communauté urbaine de France.
- > Population : 1.038.521 habitants.
- > Superficie : 60 475 hectares,

→ MARSEILLE PROVENCE METROPOLE



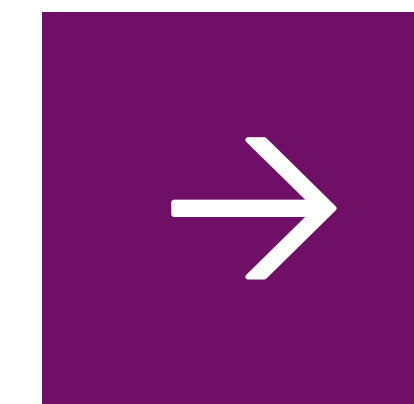
Un
projet
de
territoire



18
communes
solidaires



→ Quels enjeux
pour quel projet ?



EUGENE CASELLI



Président élu pour 6 ans depuis le 17 avril 2008 par une assemblée communautaire composée de 157 élus issus des communes membres, il est à la tête de 3900 femmes et hommes oeuvrant au quotidien au service des habitants.

«...notre projet de territoire doit répondre à plusieurs défis majeurs à relever : assurer les services à la population et améliorer la vie quotidienne, conforter l'identité des communes, mettre le développement durable au coeur de nos actions, renforcer les transports collectifs et l'accès au logement, améliorer la collecte et le traitement des déchets, soutenir l'emploi, le développement économique et contribuer au rayonnement euroméditerranéen de notre territoire...»

Eugène Caselli

→ Les compétences de Marseille Provence Métropole

Les 18 communes solidaires ont regroupé au sein d'une même organisation plusieurs compétences ayant l'objectif de rendre plus efficace le service quotidien au citoyen et d'anticiper les besoins d'aménagement du territoire. Les compétences transférées par les communes concernent le développement et l'aménagement, la solidarité, l'équilibre et la gestion des services d'intérêt collectif, la protection de l'environnement et le rayonnement du territoire.

Le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire

...accélérateur du développement économique

Marseille Provence Métropole est au carrefour des échanges entre l'Europe et l'Afrique. L'ambition de la Communauté urbaine est de soutenir l'emploi et les entreprises du territoire pour contribuer au rayonnement international de la métropole marseillaise. Pour se faire, elle met en place les outils nécessaires :

- L'accueil des entreprises et leur développement,
- Le développement de l'offre foncière et la requalification des friches industrielles
- Le développement et la structuration d'immobilier dédié aux entreprises innovantes.



L'aménagement de l'espace communautaire

...pour une meilleure planification

La Communauté urbaine élabore son Schéma de cohérence territoriale (SCOT), enrichi du projet d'aménagement et de Développement Durable pour préparer la vision stratégique de la métropole à l'horizon 2030. Les Plans locaux d'Urbanisme (PLU) sont établis par la Communauté urbaine pour tout son territoire. L'institution gère également la constitution de zones d'aménagement concerté (ZAC).

...mieux se déplacer, plus vite

Les transports urbains : Marseille Provence Métropole est l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire. Elle a en charge l'élaboration et la mise en œuvre :

- Du Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- L'organisation des transports collectifs adaptée aux nouvelles mobilités professionnelles et privées : Tramway, métro, bus, vélo, espace urbain, réseaux intercommunal Transmétropole

• L'amélioration du stationnement : création de parkings, de parcs relais, etc..

...mieux circuler, en toute sécurité

- La voirie, la signalisation. L'objectif est de fluidifier et sécuriser le réseau d'infrastructures du territoire et de participer à l'attractivité des communes membres par une exécution rapide des travaux de proximité.



L'équilibre social de l'habitat

...pour un territoire plus solidaire

La Communauté urbaine compte plus de 531.582 logements dont 79.763 logements sociaux (chiffres 2009).

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) : a été réorienté pour la période 2006-2011. Chaque année 6.000 logements neufs sont réalisés, dont un minimum de 20% de logements sociaux.
- La Communauté urbaine met en œuvre des opérations d'intérêt communautaire pour le logement social ou les personnes défavorisées.
- Elle a la délégation de l'Etat en matière d'aide à la pierre et notamment pour la réhabilitation de l'habitat privé ancien.



Chaque année **6000** logements neufs sont réalisés



La politique de la ville

...mieux vivre ensemble

- La Communauté urbaine intervient dans les territoires les plus fragiles au travers des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CUCS) en finançant des projets portés par des associations et acteurs locaux, au plus près des familles.
- Elle a en charge la gestion directe des Fonds Européens de Développement Régional FEDER.
- Elle participe aux dispositifs contractuels d'insertion économique et sociale (PLIE) pour accompagner à l'emploi les publics les plus en difficultés.
- Elle participe à des actions de réhabilitation ou requalification urbaine dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) pour améliorer le paysage urbain de quartiers à rénover.

La gestion des services d'intérêt collectif

...pour relever le défi permanent de la qualité

- MPM assure l'approvisionnement en eau potable ainsi que la collecte, le traitement et l'assainissement des eaux usées produites sur son territoire. Elle prévoit pour cela la création, l'extension et la mise aux normes de plusieurs stations d'épuration. Géolide, à Marseille, est la plus grande usine souterraine de traitement des eaux usées du monde.
- La Communauté urbaine est également compétente pour la création de cimetières et la gestion du crématorium.
- Elle met en œuvre des projets d'intérêt communautaire à vocation sportive et culturelle.
- Enfin, elle participe aux services d'incendie et de secours.



La protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

...améliorer la propreté urbaine

- La Communauté urbaine gère la propreté urbaine, le nettoyage, la collecte et le traitement des ordures ménagères.
 - Elle organise la collecte sélective des déchets, centres de tri, de transfert et d'apport volontaire.
- Pour assurer une collecte des déchets plus performante, la fréquence des passages des engins de collecte s'adapte aux besoins de terrain et la police de la propreté agit en prévention et répression.

...mieux respirer, mieux s'entendre

- La Communauté urbaine est également compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air et de nuisances sonores. Elle s'implique dans la lutte contre la pollution atmosphérique en participant à la surveillance de la qualité de l'air, à l'information des habitants, à la mise en œuvre de mesures préventives d'organisation des déplacements et transports urbains et à l'application de mesures d'urgence lors des pics de pollution.

En 2009 les 18 communes ont produit **689 283** tonnes de déchets

Qu'est-ce qu'une communauté urbaine ?

18
COMMUNES



- Allauch
- Carnoux-en-Provence
- Carry-le-Rouet
- Cassis
- Ceyreste
- Châteauneuf-les-Martigues
- La Ciotat
- Ensues-la-Redonne
- Gémenos
- Gignac-la-Nerthe
- Maignane
- Marseille
- Plan-de-Cuques
- Roquefort-la-Bédoule
- Le Rove
- Saint Victoret
- Sausset-les-Pins
- Septèmes-les-Vallons

C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, EPCI, le plus haut degré de l'intercommunalité issu des lois de décentralisation dont la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.

Il existe aujourd'hui 16 Communautés urbaines en France, financées par les transferts de charges communales, les taxes de transport et d'enlèvement des ordures ménagères et les subventions et dotation de l'Etat.



6
COMPÉTENCES